

## Chères lectrices, chers lecteurs,

Depuis le numéro de septembre 2007 et jusqu'aux élections municipales de mars 2008, la rubrique *Bloc-notes* de la page 5, habituellement consacrée à l'éditorial du maire de Bourg-en-Bresse, est modifiée en raison de la période pré-électorale.

En effet, pendant les six mois précédant le scrutin municipal, en application de la loi du 15 janvier 1990, la communication des Villes doit se limiter à la stricte information des administrés, sans prendre part au débat électoral.

**La Rédaction**